

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 03 NOVEMBRE 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-11-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Procès-verbal des assemblées du 6 octobre et du 16 octobre 2008.
- 4- Comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-339-5.
- 7- Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-339-3.
- 8- Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-339-4.
- 9- Renouvellement de l'assurance groupe pour l'année 2008-2009.
- 10- Adhésion à une cour municipale de la MRC des Chenaux.
- 11- Demande de soumissions pour un camion.
- 12- Demande de soumissions pour un tracteur.
- 13- Acquisition d'un abri de toile.
- 14- Varia : Développement Chartier
Don à la Société historique de Champlain pour le journal «Le Postillon»
Chemin de contournement au site d'enfouissement
- 15- Période de questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

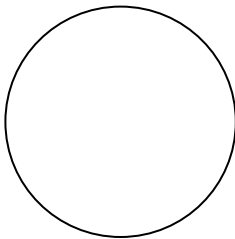
ADOPTÉ unanimement

2008-11-173

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
6 OCTOBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le procès verbal de l'assemblée du 6 octobre 2008 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2008-11-174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
16 OCTOBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-175

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer, en date du 3 novembre 2008, pour une somme n'excédant pas 213 316.90 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre est déposée.

2008-11-176

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT P-339-5**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour l'utilisation d'une partie du lot 339-5, matricule 8543-90-6555, à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture du terrain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains vacants situés hors de la zone agricole où il serait possible d'implanter une résidence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

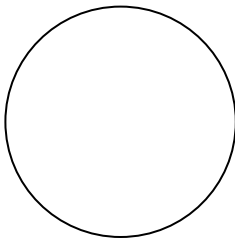
QUE la Municipalité informe la CPTAQ que l'implantation d'une résidence sur le terrain P-339-5, matricule 8543-90-6555, est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-177

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT P-339-4**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour l'utilisation d'une partie du lot 339-4, matricule 8543-90-5515, à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture du terrain ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains vacants situés hors de la zone agricole où il serait possible d'implanter une résidence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité informe la CPTAQ que l'implantation d'une résidence sur le terrain P-339-4, matricule 8543-90-5515, est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-178

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT P-339-3**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour l'utilisation d'une partie du lot 339-3, matricule 8543-90-1005, à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture du terrain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains vacants situés hors de la zone agricole où il serait possible d'implanter une résidence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité informe la CPTAQ que l'implantation d'une résidence sur le terrain P-339-3, matricule 8543-90-1005, est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-179

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GROUPE POUR
L'ANNÉE 2008-2009**

CONSIDÉRANT les démarches faites par le groupe financier AGA inc. pour le renouvellement de l'assurance collective de la Municipalité ;

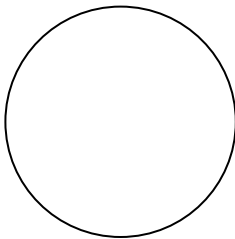
CONSIDÉRANT la recommandation du groupe AGA inc, d'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance collective pour les employés de la Municipalité avec la SSQ Vie pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité renouvelle l'assurance collective de ses employés avec la SSQ Vie en fonction des taux suivants :

Assurance vie	0.317 \$ par 1 000 \$ de protection
Décès ou mutilation accident	0.04 \$ par 1 000 \$ de protection
Assurance-vie PAC	
Conjoint	1.22 \$ par adhérent
Enfants	0.14 \$ par adhérent
Invalidité longue durée	2.708 \$ par 100 \$ de protection
Invalidité courte durée	0.266 \$ par 10 \$ de protection
Santé	
Célibataire	68.23 \$ par adhérent



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Familiale	247.88 \$ par adhérent
Soins dentaires	
Célibataire	27.79 \$ par adhérent
Familiale	86.51 \$ par adhérent

ADOPTÉ unanimement

2008-11-180

**ADHÉSION À UNE COUR MUNICIPALE DE LA MRC DES
CHENAUX**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités composant la Municipalité régionale de comté des Chenaux sont desservies par les cours municipales de Trois-Rivières et de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'une entente cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Justice et Procureur général se sont engagés par cette entente cadre à confier aux municipalités ou municipalités régionales de comté qui le demandent, la gestion par leur cour municipale de certains constats d'infraction délivrés en son nom sur le territoire où la cour municipale a compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du Code municipal, toute municipalité ou municipalités régionales de comté peut contracter, s'obliger, obliger tous les autres envers elle et transiger dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux, administrant sa propre cour, peut ainsi conserver les frais relatifs aux poursuites pénales traitées par, et intentées devant cette cour municipale pour les infractions faisant l'objet de cette entente, le tout conformément aux articles 598 et 648 du Code de la sécurité routière et à l'article 84 de la Loi sur les cours municipales;

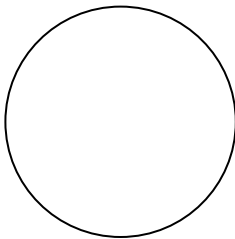
CONSIDÉRANT QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncée à l'article premier de la Loi sur les cours municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis qu'il serait alors intéressant de doter la MRC des Chenaux d'une cour municipale à laquelle tous les territoires locaux pourraient être assujettis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité de Champlain manifeste, par la présente, son intérêt à adhérer éventuellement à une nouvelle cour municipale relevant de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et accepte qu'une représentation soit faite en son nom auprès des instances de la Ville de Trois-Rivières en vue de négocier la terminaison de l'appartenance de notre Municipalité à cette cour.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2008-11-181

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR UN CAMION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir un camion neuf 4 roues motrices de modèle Chevrolet Diesel;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de concessionnaire sur le territoire de la MRC des Chenaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE des demandes de soumissions pour un camion Chevrolet 2500 diesel soient faites auprès des concessionnaires de la région.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-182

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir un tracteur quatre (4) roues motrices avec tondeuse 72 po, souffleur 51 po, balai rotatif 60 po et une gratte de 60 po ;

CONSIDÉRANT QUE les modèles suivants sont retenus pour les fins de soumissions :

John Deere 1565 série II
New Holland MC 35
Kubota F 3680

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE des demandes de soumissions soient faites auprès des représentants de John Deere, New Holland et Kubota établis sur le territoire de la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-183

ACQUISITION D'UN ABRI DE TOILE

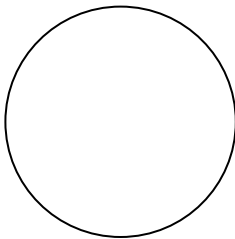
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir un abri de toile pour des abrasifs et du matériel ;

CONSIDÉRANT QUE Cover-All Bois-Francs propose de fournir un abri de 30 pi X 60 Pi pour un montant de 6 640 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain fasse l'acquisition d'un abri de toile tel que décrit sur la soumission présentée par Cover-All Bois-Francs pour un montant de 6 640 \$ plus taxes.

ADOPTÉ unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

2008-11-184

DÉVELOPPEMENT CHARTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sur le point d'adopter une réglementation d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle réglementation prévoit le développement d'un nouveau secteur sur les lots 160-P et 161-P du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire un développement harmonieux du secteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le conseil municipal rencontre, les promoteurs afin de discuter des normes d'implantation des bâtiments dans les limites du développement des lots 160-p et 161-P identifié au plan de zonage projeté.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-185

CHEMIN DE CONTOURNEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la quantité de déchets apportée au site d'enfouissement de Champlain a été augmenté de façon importante au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules transportant les matières résiduelles au site d'enfouissement empruntent la route Ste-Marie ;

CONSIDÉRANT QUE la structure de la route Ste-Marie analysée par Pluritec Ltée n'est pas conçue pour le type de circulation qui apporte les matières résiduelles au site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules qui vont au site d'enfouissement passent dans les noyaux du village de Champlain ou Batiscan ;

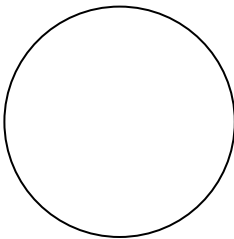
CONSIDÉRANT QUE l'étude d'impact sur l'agrandissement du site ne prévoyait pas l'augmentation des quantités de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'aménagement d'une nouvelle voie d'accès est étudié et adopté par la RGMRM

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain demande une aide financière au ministère des Transports du Québec et demande l'appui des municipalités membres du comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain.

ADOPTÉ unanimement



2008-11-186

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**DON À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN POUR
LE JOURNAL «LE POSTILLON»**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'un montant de 500 \$ soit accordé au journal « Le Postillon » pour l'année 2009 au nom de la municipalité de Champlain et QU'un montant de 100 \$ soit accordé au journal «Le Postillon» au nom du site d'enfouissement.

ADOPTÉ unanimement

2008-11-187

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier